

**Inauguration des salles rénovées  
du tribunal administratif de Rennes**

\*\*\*\*\*

**Mercredi 25 juin 2014**

\*\*\*\*\*

**Intervention de Jean-Marc Sauv <sup>1</sup>,  
vice-pr sident du Conseil d'Etat**

Monsieur le pr fet de la r gion Bretagne, pr fet du d partement d'Ille-et-Vilaine,  
Monsieur le premier pr sident de la cour d'appel de Rennes,  
Monsieur le pr sident de la Chambre r gionale des comptes,  
Monsieur le pr sident du conseil  conomique, social et environnemental de la r gion  
Bretagne,  
Monsieur le pr sident du tribunal de grande instance de Rennes,  
Monsieur le procureur de la R publique pr s ce tribunal,  
Monsieur le Doyen de la Facult  de droit de l'Universit  de Rennes,  
Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service, Messieurs les officiers  
g n raux,  
Mesdames et Messieurs les b tonniers, les professeurs et les avocats,  
Mesdames et Messieurs les repr sentants des autorit s civiles et militaires,  
Mesdames et Messieurs les pr sidents des ordres professionnels et des compagnies  
d'experts et de commissaires-enqu teurs,

La justice administrative est un corps s culaire dont les membres sont,   l' chelle de son histoire, encore jeunes. Si ses racines profondes la rattachent aux institutions royales apparues   la fin du XIII me si cle, elle descend en ligne directe de l'ordre juridique instaur  par la loi des 16 et 24 ao t 1790, et elle est le fruit, depuis la loi du 24 mai 1872, de la lente mais n cessaire germination<sup>2</sup> d'un ordre juridictionnel complet, dot  de tribunaux administratifs par le d cret du 30 septembre 1953 et de cours administratives d'appel par la loi du 31 d cembre 1987. Il a ainsi fallu construire, parfois de toutes pi ces, des lieux de justice nouveaux, mais, le plus souvent, investir, r nov r et am nager des b timents dont la vocation premi re  tait plus ou moins  loign e de notre office.

\*  
\*       \*  
\*

---

<sup>1</sup> Texte  crit en collaboration avec M. St phane Eustache, conseiller de tribunal administratif et de cour administrative d'appel, charg  de mission aupr s du vice-pr sident du Conseil d'Etat.

<sup>2</sup> Voir Katia Weidenfeld, *Histoire du droit administratif, du XIV me si cle   nos jours*,  d. Economica, 2010.

Le tribunal administratif de Rennes témoigne de l'effort consenti pour implanter cette juridiction dans son ressort territorial, mais aussi et surtout pour améliorer les conditions d'accueil du public ainsi que les conditions de travail des agents et des magistrats.

Achevé en 1715 par l'architecte François Gerbier de Vaulogé, alors que s'éteignaient les derniers feux du règne de Louis XIV et que débutait la régence du duc d'Orléans, l'hôtel de Bizien a très tôt accueilli des parlementaires – au sens que recouvrait alors ce terme, c'est-à-dire en réalité des représentants de la noblesse judiciaire – et il fut, notamment, la résidence de Thomas de Robien, président au Parlement de Bretagne.

Au gré des successions et des ventes, l'hôtel connut des agrandissements, des aménagements et des enjolivements, chacun de ses propriétaires désirant y imprimer la marque de son prestige, à l'instar de Louis-René-Marie du Plessix de Grenédan, inspecteur des gardes nationales du département, qui s'y installa en 1825. La dernière affectation de ce bâtiment, et peut-être aussi la plus prestigieuse, en fit, à compter de 1927, le siège de l'archevêché de Bretagne : le chapeau de cardinal, flanqué de la crosse et de la double croix épiscopale, orna alors son fronton. C'est en 1982 que l'hôtel fut vendu au conseil régional, avant d'être acquis par l'Etat en 1996 pour y accueillir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997, le tribunal administratif de Rennes.

Ce tribunal s'est, depuis 1953, progressivement étoffé : composé d'une seule chambre à sa création, il a été doté d'une deuxième chambre en 1980, d'une troisième en 1982, d'une quatrième en 1983 puis d'une cinquième en 1999. Cette ampleur nouvelle avait déjà nécessité le déménagement du tribunal des locaux de la préfecture, situés rue Martenot, vers ceux de la cité administrative sise rue Saint Thomas, avant son installation en l'hôtel de Bizien.

Pour être en mesure d'accueillir en toute sécurité et convenablement tous les usagers du service public de la justice, y compris et en particulier ceux qui souffrent d'un handicap, des travaux considérables ont été entrepris par les services immobiliers du Conseil d'Etat entre 2008 et 2014. D'une part, la mise aux normes de sécurité a nécessité la rénovation des réseaux électriques et de chauffage ainsi que l'installation de protections adaptées contre le risque d'incendie. D'autre part, l'accessibilité et la qualité d'accueil du tribunal ont été améliorées grâce au remplacement de l'ascenseur et la création, dans le sous-sol du patio, d'une nouvelle salle d'audience d'une superficie de 100 m<sup>2</sup>. Enfin, la rénovation des façades, dans le respect de leur qualité patrimoniale, et l'édification d'une verrière pyramidale remarquable au dessus du patio confèrent au tribunal une distinction architecturale à la hauteur de ses missions régaliennes.

Les travaux entrepris sous le contrôle de M. Vincent Jouve, puis de M. Entzer, architectes des bâtiments de France, et la maîtrise d'œuvre de M. Pericolo, architecte du patrimoine, que je remercie et félicite, ont également eu pour objectif d'améliorer les conditions de travail des magistrats et des agents de greffe. Nous avons pleinement conscience que, par leur ampleur et par les nuisances, en particulier sonores, qu'ils ont occasionnées, ces travaux ont considérablement gêné, voire perturbé, le fonctionnement normal des services. Rien qu'entre décembre 2012 et avril 2014, pas moins de seize opérations de déménagement ont été nécessaires. Avec l'expérience acquise à Rennes, je ne pense pas qu'il soit sage à l'avenir d'exécuter des travaux de cette ampleur – plus de 6 millions d'euros – en site occupé.

Pour autant, l'activité juridictionnelle s'est maintenue à un niveau très satisfaisant : entre 2008 et 2013, le délai prévisible moyen a été réduit de près de quatre mois, s'établissant désormais à moins d'un an. Durant cette période, le taux de couverture est resté supérieur à 100% : le tribunal est ainsi toujours parvenu à juger plus d'affaires qu'il n'en enregistrait. Bien plus, une gestion active des stocks a permis de diminuer, au cours de cette même période, de 13% la part des affaires dont l'ancienneté est comprise entre deux et trois ans, et même de 16% la part des dossiers dont l'ancienneté est comprise entre trois et quatre ans. Cette performance est à mettre au crédit de l'engagement sans faille des magistrats et des agents de greffe qui travaillent ici avec dévouement au service de la justice et de nos concitoyens. Je tiens à saluer leur sens du service public et leur capacité à surmonter les contraintes parfois difficiles qu'ils ont endurées au cours de ces travaux. Je ne doute pas que, sous la houlette diligente de la présidente Françoise Magnier, le tribunal continue à s'illustrer, par sa détermination et les résultats obtenus, parmi l'ensemble des juridictions administratives.

\*  
\*       \*

Dans ce cadre immobilier rénové, le tribunal de Rennes pourra mieux faire face aux nouveaux défis qui se présentent à la justice administrative. A cet égard, la croissance des contentieux, structurellement dynamique, se poursuit vivement en 2014 : elle est en effet déjà supérieure à 15% pour les cinq premiers mois de l'année au niveau national et elle atteint près de 26% à Rennes. Cette hausse doit nous pousser à intensifier les efforts entrepris pour réformer nos modes de travail, grâce en particulier à une utilisation plus intensive des technologies de l'information. En décembre dernier, les téléprocédures ont ainsi été généralisées à l'ensemble des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel en métropole. Le bilan statistique de ces six premiers mois d'utilisation montre une adhésion grandissante des administrations et des avocats<sup>3</sup>. Pour autant, des améliorations et des compléments continuent d'être apportés à cette application et vont la compléter. Nous resterons, pour ce faire, à l'écoute de l'ensemble de ses usagers et, en particulier, des avocats, des magistrats, des agents des greffes et des administrations, dans le cadre du comité d'utilisateurs que j'ai mis en place.

Les défis qui se présentent, vous le voyez, sont nombreux et lourds. Nous les relèverons grâce aux réformes que nous poursuivons et grâce à la mobilisation résolue des femmes et des hommes qui composent les juridictions administratives. Je tiens donc à remercier, mais aussi à encourager les magistrats et les agents de ces juridictions, en particulier ceux du tribunal administratif de Rennes, et à leur rendre ici un hommage mérité.

---

<sup>3</sup> Les premiers résultats sont très encourageants : la part des requêtes enregistrées *via* l'application Télérecours parmi celles qui y sont éligibles ne cesse de croître, ce qui témoigne d'une adhésion grandissante des usagers. Elle était en mai de 46 % dans les cours administratives d'appel et de 41 % dans les tribunaux administratifs.